



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 20 décembre 2022 (19 h)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : La maire Louise Chamberland, Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et Benoit Harton.

Absent : Cédric Valois-Mercier en téléconférence

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 5 décembre 2022 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par le directeur général Isabeau Vilandré et tenue le 20 décembre 2022 à 19 h à la salle du Conseil municipal.

Les membres présents à la séance à 19 h et formant quorum, la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Également présent : Isabeau Vilandré, directeur général et greffier-trésorier

297.12.22

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Isabeau Vilandré déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification ;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

298.12.22

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires 2023 et du programme triennal des dépenses en immobilisations des dépenses en immobilisations ;
5. Adoption des prévisions budgétaires 2023
6. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et

d'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La maire, Louise Chamberland présente les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025.

299.12.22

5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1 du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2023 avec des dépenses à la hausse de près de 91 139 \$ par rapport à 2022, ainsi qu'un revenu à la hausse de 59 921 \$;

CONSIDÉRANT QUE le taux de base est légèrement augmenté de 0.05022 \$ par 100 \$ de valeur imposable passant de 1.0740 \$ à 1.1243 \$ par 100 \$ de valeur imposable. Ce qui représente une augmentation de 4.68% ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles et les frais de collectes par la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest sont à la hausse, ce qui entraîne une légère augmentation de la taxe s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la voirie, l'entretien de la chaussée et des routes sont fortement à la hausse, ce qui entraîne une augmentation de la taxe s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déneigement font l'objet d'une hausse notable, ce qui entraîne une augmentation de la taxe s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche de nouveaux employés pour assurer la livraison de meilleurs services et pour soutenir la recherche de financements et de subventions pour les projets, ce qui entraîne une légère augmentation de la taxe s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne retaxera pas pour des éléments de maintenance et d'amélioration du réseau d'aqueduc et d'égouts qui avaient été taxées par le passé et qu'elle fera plutôt appel à l'excédent non affecté ; ce qui limite l'augmentation de la taxe se rapportant à ces postes ;

CONSIDÉRANT QUE des fonds affectés existent pour couvrir des frais liés aux améliorations locatives des chalets sportifs et pour soutenir les loisirs qui seront mobilisés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris tous les moyens pour contenir les coûts et les dépenses dans tous les postes budgétaires dans un contexte de forte inflation ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme :

ADOpte le budget de l'exercice financier 2023 prévoyant des revenus et dépenses de 2 457 571 \$;

Le budget 2023 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023		
	Budget 2022	Budget 2023
REVENUS		
Taxes	(1 890 595) \$	(1 996 390) \$
Paievements tenant lieu de taxe	(52 000) \$	(73 480) \$
Transferts	(401 624) \$	(316 397) \$
Services rendus	(25 931) \$	(34 154) \$
Imposition des droits	(25 000) \$	(23 550) \$
Amendes et pénalités	(1 000) \$	(2 000) \$
Intérêts	(500) \$	(10 600) \$
Autres revenus	(1 000) \$	(1 000) \$
TOTAL DES REVENUS	(2 397 650) \$	(2 457 571) \$
DÉPENSES		
Administration générale	427 861 \$	558 705 \$
Sécurité publique	262 703 \$	269 166 \$
Réseau routier	414 483 \$	475 771 \$
Transport collectif	8 081 \$	7 570 \$
Hygiène du milieu	520 485 \$	507 214 \$
Logement social	11 000 \$	10 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	147 914 \$	115 114 \$
Activités récréatives	192 248 \$	144 175 \$
Activités culturelles	30 876 \$	23 841 \$
Frais de financement	49 751 \$	44 982 \$
Remboursement de la dette	332 248 \$	301 033 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 397 650 \$	2 457 571 \$

300.12.22

6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un Programme triennal d'immobilisations pour les trois années subséquentes ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme :

ADOpte le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 et s'établissant comme suit :

Nature des actifs	Dépenses antérieures au programme	Programme triennal				Total
		Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total des trois années	
Chemins, rues, trottoirs		47 000	165 000	321 000	533 000	533 000
Réseaux d'aqueduc et d'égouts		767 800	345 000	445 000	1 557 800	1 557 800
Autres infrastructures			99 500	1 112 000	1 211 500	1 211 500
Bâtiments : Édifices administratifs		95 000	33 200	73 200	201 400	201 400
Bâtiments : Édifices communautaires		55 000	42 000	57 000	154 000	154 000
Matériels et véhicules		20 000	23 000	94 000	137 000	137 000
Autres actifs		32 000	208 000	332 500	572 500	572 500
TOTAL		1 016 800	915 700	2 434 700	4 367 200	4 367 200

Le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

301.12.22

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 15.

Louise Chamberland
Maire

Isabeau Vilandré
Directeur général
et greffier-trésorier

